

Date de la convocation : 29 mars 2024

Le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard de Vinci, salle René Char, rue Auguste Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire (sauf lors du vote du compte administratif, délibération n° DEL24_026, présidée par Madame Jacqueline HUCHIN).

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 29 (28 lors du point n° 11)

VOTANTS : 33 (31 lors du point n° 11)

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER (absent lors du vote de la délibération n° DEL 24_026), Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Diénabou KOUYATE donne procuration à Isabelle MOSER, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Uriell MARQUEZ donne procuration à Cyril JOLY

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Brigitte CERVETTI

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

Délibération n° DEL24_016 : Modification de la composition de la Commission consultative des services publics locaux
Approuvée

Délibération n° DEL24_017 : Approbation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »
Approuvée

Délibération n° DEL24_018 : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
Approuvée

- Délibération n° DEL24_019 : Dérogation pour le dépassement du contingent maximum mensuel d'heures supplémentaires des agents de police municipale
Approuvée

- Délibération n° DEL24_020 : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture et la livraison de bons vestimentaires, de chèques cadeaux et de chèques culture
Approuvée

- Délibération n° DEL24_021 : Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
Approuvée

- Délibération n° DEL24_022 : Création de postes
Approuvée

- Délibération n° DEL24_023 : Présentation du rapport annuel sur l'égalité Femmes/Hommes 2023
Pris Acte

- Délibération n° DEL24_024 : Bilan des acquisitions et de cessions foncières de l'année 2023
Approuvée

- Délibération n° DEL24_025 : Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune
Approuvée

- Délibération n° DEL24_026 : Approbation du compte administratif 2023 de la Commune
Approuvée

- Délibération n° DEL24_027 : Approbation du budget primitif 2024 de la Commune
Approuvée

- Délibération n° DEL24_028 : Vote des taux des taxes directes locales 2024
Approuvée

- Délibération n° DEL24_029 : Convention avec le SDIS du Val d'Oise relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion des points d'eau incendie (PEI) : REMOcRA
Approuvée

- Délibération n° DEL24_030 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme pour la création d'une ferme pédagogique
Approuvée

- Délibération n° DEL24_031 : Renouvellement de la Convention entre le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et la Commune de Montigny-lès-Cormeilles pour l'organisation d'une permanence d'accès au droit et d'aide aux victimes
Approuvée

- Délibération n° DEL24_032 : Modification du tarif pour les séances du dispositif Collège au cinéma
Approuvée

- Délibération n° DEL24_033 : Convention de partenariat avec la commune du Plessis-Bouchard pour la pratique d'orchestre
Approuvée

- Délibération n° DEL24_034 : Plan de Transformation des Zones Commerciales - Candidature de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.